



ENSEMBLE POUR UN MAÏS CITOYEN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - 2017

SOMMAIRE

- PRODUCTION**
LA BAISSÉ DES SURFACES SE POURSUIT
- REVENU**
PASSER LE CAP
- COMPÉTITIVITÉ**
CONSERVER SA PLACE SUR L'ÉCHIQUIER INTERNATIONAL
- QUALITÉ**
UNE EXIGENCE INCONTOURNABLE
- GESTION DES RISQUES**
OPTIMISER LES OUTILS
- SORGHO**
DÉVELOPPER LE MARCHÉ EUROPÉEN
- SYNDICAL**
UN LOBBYING STRUCTURÉ
- FONCTIONNEMENT**
UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE

PRODUCTION LA BAISSÉ DES SURFACES SE POURSUIT

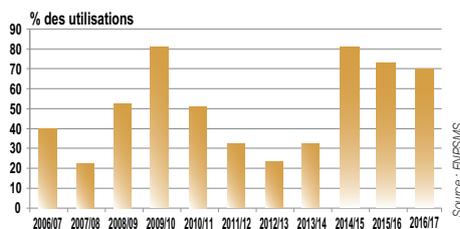
Les conditions climatiques globalement favorables de la campagne 2016 ont permis de réaliser des rendements à l'objectif, voire supérieurs, tant au niveau de l'UE 28 que de l'Europe élargie. Dans ce contexte, les stocks à l'issue de la campagne 2016 sont restés élevés ce qui a engendré une nouvelle baisse des surfaces à l'échelle de l'UE en 2017.

BILAN DE CAMPAGNE 2016 : QUELQUES RAPPELS

Malgré un printemps pluvieux, frais et peu ensoleillé, suivi d'un épisode de sécheresse estivale, la France a atteint son objectif de production en 2016. Ce bon résultat global masque toutefois de fortes disparités selon les régions et l'intensité des aléas climatiques subis. A l'échelle de l'UE et de l'Europe élargie, les résultats s'affichent au-delà des objectifs des

différents pays à l'exception de la Russie. Ainsi, malgré l'importante baisse des surfaces de 2016, les stocks à l'issue de cette campagne s'affichent à 70 % des besoins au 30 juin 2017 d'après les estimations de la F.N.P.S.M.S.

→ Stock UE stable au 30 juin 2017

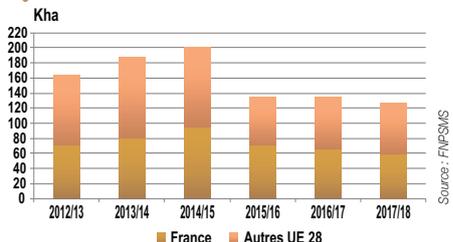


Source : FNPSMS

CAMPAGNE 2017 : NOUVELLE BAISSÉ DE SURFACES

Le plan de production 2017 a été élaboré au regard des stocks maïs aussi du marché qui accuse un nouveau recul en 2017. La surface maïs (grain et fourrage) de l'UE 28 diminue d'environ 1 %, soit la 4^{ème} année de baisse consécutive. Le marché le plus pénalisé reste la France avec une surface maïs grain réduite d'environ 5 %. Les raisons sont multiples : prix peu attractifs, manque de trésorerie, inquiétudes sur les réserves en eau, concurrence des autres cultures, ... Le programme de multiplication de semences de maïs de l'UE 28 a ainsi été de nouveau réduit en 2017 à 127 000 ha, soit - 6 % par rapport à 2016. Avec près de 58 000 ha, la France subit la plus importante baisse (- 10,5 %) et passe sous la barre des 60 000 ha pour la première fois depuis 2011. Pour mémoire, le marché structurel est évalué à 65 000 ha. Il s'agit de la 3^{ème} année de baisse consécutive. Depuis le record historique de 2014, la réduction des surfaces atteint 38 % en France ! Les évolutions sont moins marquées dans les autres pays, la Hongrie et la Roumanie enregistrent même une légère hausse de 3 %.

→ Part de la France dans l'UE 28



Source : FNPSMS

CAMPAGNE 2017 : PRÉCOCITÉ ET CONDITIONS CLIMATIQUES FLUCTUANTES

En France, les conditions climatiques d'avril et mai ont permis des semis précoces et des levées correctes. Les fortes chaleurs de juin ont accéléré le développement des plantes. A l'inverse, les mois de juillet et août plus contrastés ont ralenti le cycle à cause d'une alternance de températures chaudes et de périodes plus fraîches et peu ensoleillées. Le manque de rayonnement de fin juin-début juillet, soit autour des périodes de transition florale et de floraison, devrait avoir un impact sur la qualité de la fécondation.

La pression parasitaire a été globalement moyenne mais la pression maladie est plus forte qu'en 2016 à la faveur de l'alternance d'épisodes chauds et pluvieux en juillet et surtout août. La faible reconstitution hivernale des réserves en eau laissait craindre une année difficile, mais malgré des restrictions locales, leur impact reste très limité sur les cultures de maïs semence.

L'objectif global de rendement semble dépassé en France à l'heure de la rédaction de ce document. Les conditions climatiques de fin de cycle sont déterminantes sur le remplissage des grains, et il restait à quantifier l'impact des écarts de températures et du manque d'ensoleillement sur les fécondations.

Dans le reste de l'UE, les conditions climatiques ont été globalement bonnes même si les pays d'Europe Centrale (Hongrie, Roumanie, Serbie) ont dû faire face à de fortes chaleurs durant l'été.



Des résultats au rendez-vous en 2017

UN STOCK ASSAINI

Ces perspectives de production aux références ne sont pas de nature à remettre en question l'objectif de baisse des stocks de la filière. En effet, la combinaison de la très forte baisse de surfaces depuis 3 ans et de déclassements historiquement importants au niveau UE, devrait conduire à assainir le marché au printemps prochain.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE en prend acte et espère que la filière tirera les enseignements du passé en vue des futures mises en place.

REVENU PASSER LE CAP

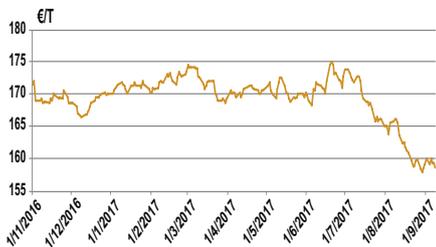
La défense du revenu des multiplicateurs de maïs semence est la priorité de A.G.P.M. MAÏS SEMENCE. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte économique actuel. Cette position a été de nouveau défendue au sein de l'interprofession lors de l'élaboration des indicateurs économiques transmis aux opérateurs de la filière en vue des discussions de printemps.

UNE CONJONCTURE MAÏSICOLE DÉFAVORABLE

Le marché du maïs grain est déprécié depuis l'été 2013 et le contexte actuel offre peu de perspectives de reprise à court terme. Cette situation s'explique par les bonnes performances enregistrées dans les principaux bassins de production depuis plusieurs campagnes et par des stocks très élevés et relativement stables depuis 4 campagnes. Les très bons résultats de la campagne 2016/2017 aux États-Unis ont même contribué à augmenter les stocks et ont fortement pesé sur les prix mondiaux. Les très bons résultats au Brésil et en Argentine accentuent le phénomène.

Sans incident majeur aux USA, et avec une production « correcte » en Ukraine, le marché reste lourd en ce début de campagne 2017/2018. De plus, la baisse récente du dollar ne fait qu'aggraver la situation sur les prix européens. Ces éléments pèsent et pèseront encore en 2017 sur le revenu des multiplicateurs de semences de maïs qui est en partie indexé aux cours du maïs grain.

→ Chute du prix du maïs grain

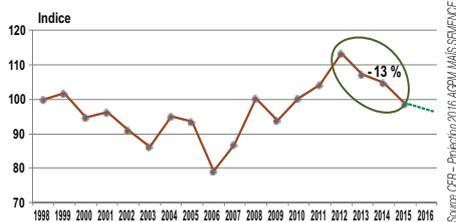


UN REVENU EN BERNE EN 2016

La baisse des revenus agricoles est une réalité qui n'épargne pas la production de maïs semence. Les indicateurs, diffusés par la FNPSMS ou élaborés par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, démontrent clairement que la situation économique des multiplicateurs de semences de maïs se dégrade de façon continue depuis 2012. Par exemple, sur la période 2012-2015, les données analysées par le CER

France montrent une baisse de 13 % du produit brut payé aux multiplicateurs et de 22 % de leur marge brute. La forte augmentation des charges engendre un effet ciseau qui pénalise d'autant plus les producteurs. La tendance s'est prolongée en 2016 d'après les analyses conduites par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE.

→ Diminution du PB de 13 % depuis 2012



PRÉSERVER LE RÉSEAU EN 2017

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a pris part activement aux discussions interprofessionnelles de début d'année qui visent à définir le cadre et les indicateurs économiques transmis aux acteurs de la filière en vue de l'élaboration des relations contractuelles locales de l'année 2017. Elle a tenu à ce que le cadre interprofessionnel soit maintenu et que le contexte économique actuel (baisse de surfaces, cours maïs grain faible, baisse du revenu, investissements élevés,...) soit pris en compte. Préserver le réseau en cette période difficile est prioritaire. À l'issue des négociations 2017, il semble, dans la plupart des cas, que les conditions contractuelles aient été maintenues. Malgré ce statu quo, le revenu des producteurs reste pénalisé par les cours du maïs grain et souffre toujours de l'augmentation constante des charges.

CONVENTION TYPE GNIS

Pour produire des semences de maïs, l'agriculteur signe un contrat avec une entreprise semencière. Ce contrat est accompagné d'une Convention - Type GNIS qui définit les rôles de chacun, notamment en termes de rémunération. Au cours des derniers mois, le GNIS a finalisé la révision de ses conventions type et A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a contribué aux travaux de révision de la convention spécifique maïs semence.

Cette convention entrera en vigueur pour les productions de semences de maïs 2018. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE restera vigilante à sa bonne mise en œuvre.

COMPÉTITIVITÉ CONSERVER SA PLACE SUR L'ÉCHIQUIER INTERNATIONAL

Dans un marché européen, voire mondial, la compétitivité de la production française doit être préservée pour maintenir son rang de 1^{er} producteur européen et 1^{er} exportateur mondial. Malgré ses atouts, la filière française doit faire face à de nombreuses distorsions de concurrence. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'investit donc à plusieurs niveaux (technique, réglementaire, social...) pour conserver sa place sur l'échiquier international.

UN PROGRAMME TECHNIQUE SPÉCIFIQUE ET AMBITIEUX

L'innovation technique est un axe à privilégier pour maintenir, voire améliorer, la compétitivité de la filière. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE participe à la mise en œuvre et au suivi du programme technique Actions Techniques Semences de la FNPSMS. L'objectif est d'identifier et tester le plus en amont possible les dernières innovations technologiques et accélérer leur diffusion auprès des multiplicateurs. Il s'agit aussi d'anticiper les impasses techniques que pourrait engendrer la disparition de certaines molécules. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE veille particulièrement à ce que les attentes des producteurs soient prises en compte.

En 2017, la priorité reste la recherche de nouvelles solutions de protection (conventionnelles comme de biocontrôle) des cultures, mais d'importants moyens sont aussi mis en œuvre sur la physiologie pour améliorer l'expression des potentiels génétiques, l'innovation technologique en matière d'imagerie ou l'optimisation du recours aux couverts végétaux.



Le semis sous couvert : une technique en développement

ÉVITER LES DURCISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Pour répondre aux enjeux de compétitivité, la filière doit aussi veiller à avoir le même accès aux outils de production que ses concurrents européens. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE défend un principe d'équité pour l'accès aux produits phytosanitaires mais aussi pour leurs conditions d'utilisation qui ne sont pas toujours identiques au sein de l'UE. Elle a, par exemple, défendu cette position au cours des derniers mois sur le dossier de la révision de l'arrêté encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette mobilisation a été efficace puisque les propositions initiales du Ministère de l'Agriculture, qui allaient bien au-delà des exigences communautaires, ne figurent pas dans le nouvel arrêté publié en mai 2017.

MAÎTRISER LE COÛT DU TRAVAIL

Les opérations de castration nécessitent une importante main-d'œuvre saisonnière estimée à plus de 2,5 millions d'heures par an. Le coût du travail est donc un élément de compétitivité majeur, qui peut être à l'origine de fortes distorsions de concurrence. Les salaires minimums en Roumanie et en Hongrie sont par exemple 5,4 et 3,6 fois plus faibles qu'en France. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE soutient ainsi les exonérations de charges pour les saisonniers, mises en place en 2010, qui ont permis de regagner de précieux points de compétitivité.

Des actions récentes ont également été conduites auprès de l'actuelle Ministre du travail pour rappeler cette position et demander que certaines mesures défendues par Emmanuel Macron ne remettent pas en cause les acquis actuels.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a également mis en place un groupe de travail « emploi saisonnier » pour mieux identifier les difficultés rencontrées par les multiplicateurs et formuler les propositions d'évolutions adéquates (complémentaire santé, compte pénibilité, DSN, nouveau TESA,...). La nouvelle révision du Code du travail devra également être suivie de près.



A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est mobilisée sur le coût du travail

UNE RÉFLEXION PROSPECTIVE AU SEIN DE LA FILIÈRE

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE participe activement aux travaux du groupe de travail « Compétitivité » mis en place par la F.N.P.S.M.S. L'objectif de cette réflexion est d'identifier les gains de compétitivité possibles pour la filière. Dans ce cadre, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE souhaite que l'étude intègre également la partie usine. Les travaux se poursuivent avec une attention particulière sur la récolte et les premières étapes de traitement des épis.

QUALITÉ UNE EXIGENCE INCONTOURNABLE

Technicité, savoir-faire, rigueur, application des règles, traçabilité, organisation de filière, implication des acteurs, assurent une production de semences de qualité. La qualité répond à un processus exigeant et se construit au champ.

La multiplication de semences de maïs s'appuie sur un cahier des charges et un Règlement Technique. Par la signature du contrat, l'agriculteur s'engage à respecter les règles techniques et réglementaires de production définies.



Le Technicien Agréé est qualifié pour établir un rapport d'inspection

L'inspection des cultures et une étape clé de la certification. Elle s'appuie sur un contrôle de moyens, à savoir la vérification de l'application du Règlement Technique. Les contrôles sont assurés par des techniciens agréés formés et qualifiés qui vérifient la conformité des cultures au cours du développement de la plante sur la base d'éléments factuels. Les cultures conformes sont ensuite récoltées, livrées à l'usine et certifiées pour la commercialisation.

Cette étape d'inspection permet ainsi de reconnaître le travail spécifique réalisé par l'agriculteur et est garante de la qualité de la production française. C'est pour rappeler le rôle de chacun dans ce processus d'inspection que A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a participé à l'élaboration d'un dépliant « Semences de maïs : l'enjeu qualité ».



Dépliant "Semences de maïs : l'enjeu qualité"

Ce dépliant a été diffusé à tous les producteurs avec le Semences 8000 de juin. Le travail de l'agriculteur est majeur. Pour rappel, 1 ha de maïs semence permet d'ensemencer environ 120 ha de maïs grain.

Une production encadrée techniquement et réglementairement garantit des semences de qualité pour répondre aux exigences de l'utilisateur final.

GESTION DES RISQUES OPTIMISER LES OUTILS

Si l'irrigation est la première assurance des producteurs de maïs, le maïs semence est une culture spécifique qui nécessite des outils de gestion des risques adaptés. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE conduit des actions spécifiques auprès des assureurs pour faire évoluer leurs produits et améliorer la complémentarité des outils existants. Des propositions ont été formulées en ce sens au cours des derniers mois.

DES CONTRATS ADAPTÉS AU MAÏS SEMENCE

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE poursuit son action auprès de l'ensemble des assureurs du marché pour améliorer les garanties et partager les connaissances techniques acquises sur la plante. Des propositions d'évolution sont ainsi régulièrement formulées aux assureurs, et en particulier sur la mise en place de contrat à la variété. Parallèlement à ces actions, elle conduit un travail de recensement et d'analyse des contrats proposés par l'ensemble des assureurs afin de mieux informer et accompagner les multiplicateurs.

RÉFORMER L'ASSURANCE RÉCOLTE

Face au constat d'échec de l'assurance socle, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a contribué à une réflexion de fond au sein de l'AGPM pour identifier les points de blocage et proposer des

évolutions susceptibles de rendre les contrats plus attractifs pour les maïsiculteurs. 9 propositions ont ainsi été rendues publiques en janvier 2017, parmi lesquelles une baisse des franchises à 20 % au lieu de 30 % dans un cadre subventionné, le paiement de la seule cotisation nette pour soulager la trésorerie des exploitations ou la fin de la logique d'assurance par blocs de cultures trop contraignante et pénalisante pour les multiplicateurs. L'AGPM a d'ailleurs porté sa demande d'abaissement du seuil de franchise à 20 % au niveau européen dans le cadre de l'évolution du volet agricole du règlement Omnibus de la Commission. Les conclusions des discussions européennes étaient attendues à l'automne 2017.



Des contrats d'assurance récolte en cours d'évolution

RECONDUCTION DE L'ASSURANCE « COUP DUR » DE LA FILIÈRE

La F.N.P.S.M.S. a mis en place en 2016 une assurance d'un nouveau genre et complémentaire à l'assurance récolte. Ce nouveau produit a pour objectif de compenser de fortes pertes de rendement à l'échelle d'une région quelle que soit l'origine des pertes. Après une première année d'existence, un bilan a été conduit fin 2016 pour identifier les pistes d'amélioration et engager une nouvelle négociation avec l'assureur. Ces travaux ont permis de consolider les garanties du contrat pour la campagne 2017, tout en apportant plus de souplesse dans la définition des zones.

SIMPLIFIER LA DPA

Face aux fortes variations interannuelles du revenu, la mise en place d'une fiscalité adaptée est une piste de travail. Il existe certes la Dotation Pour Aléas (DPA) mais ses règles de fonctionnement sont trop complexes et inadaptées aux enjeux actuels. L'AGPM défend donc la création d'une épargne de précaution, simple et mobilisable pour passer les années difficiles.

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉGÂTS DE GIBIER

Au-delà des aléas climatiques, les dégâts de gibier sont une source importante et régulière de pertes pour les multiplicateurs. Dans certains secteurs, les dégâts ne cessent d'augmenter et rendent la situation critique. Au-delà du niveau d'indemnisation des dégâts qui reste crucial, l'objectif pour A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est de s'assurer que les méthodes d'estimation des dégâts et de calcul des indemnisations prennent bien en compte les spécificités de la culture de maïs semence. Pour ce faire, de nouvelles actions seront conduites auprès de la Fédération Nationale des chasseurs (FNC) en amont de la prochaine campagne pour faire le point sur la situation et identifier les pistes d'améliorations possibles.

SORGHO DÉVELOPPER LE MARCHÉ EUROPÉEN

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE regroupe également les producteurs de sorgho semence, principalement situés dans le sud-est de la France.

Le plan de production 2017 s'élève à 210 ha, en diminution de 13 % par rapport à 2016. Les surfaces évoluent ainsi dans une fourchette de 200 à 800 ha, face à une demande européenne sans réelle dynamique. Pourtant, le sorgho a un vrai potentiel de développement en Europe, en particulier en Europe Centrale et à l'Est. C'est pourquoi dans l'objectif de favoriser la production de semences de sorgho en France, la F.N.P.S.M.S. a décidé de mobiliser des moyens pour travailler au développement de la culture.



L'ambition est de construire une filière européenne du sorgho

Les fondations d'une filière européenne -Sorghum ID- ont alors été posées dès novembre 2016 et la création officielle date du 26 septembre 2017. Parallèlement, un programme de promotion a été élaboré et une contribution budgétaire a été obtenue auprès de l'UE. Les actions concernent des plateformes variétales, des voyages de presse, des partenariats presse, la participation à des salons et conférences, l'édition de guides techniques en différentes langues, la réalisation de matériels promotionnels,... Ce plan s'inscrit sur 3 ans.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE soutient totalement cette démarche et restera attentive aux retombées de ce programme pour les multiplicateurs de sorgho semence français.

SYNDICAL UN LOBBYING STRUCTURÉ

La défense des intérêts des multiplicateurs de semences de maïs nécessite de nombreuses actions auprès des Pouvoirs Publics. Pour ce faire, l'ancrage territorial des syndicats de producteurs est un atout qui est mis à profit, alors que l'AGPM développe sa stratégie de lobbying régional.

UNE LOGIQUE DE RÉSEAU

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'appuie régulièrement sur les 25 syndicats locaux de producteurs de maïs semence pour relayer localement ses actions syndicales. Ainsi, au cours des



La filière semences mobilisée dans le cadre des EGA

derniers mois, des actions concertées ont été conduites sur le dossier de la PAC post 2020, la révision de l'arrêté phyto de 2006, l'évolution de la réglementation sociale ou encore la récente consultation publique lancée dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA). De par leur légitimité locale et le lien de

proximité qu'ils entretiennent avec les parlementaires de leur territoire, les présidents et administrateurs des syndicats peuvent interpellier leurs élus pour donner plus d'échos aux actions conduites au niveau national par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE.

PROFESSIONNALISATION DE L'ACTION D'INFLUENCE

Après avoir structuré son action d'influence au niveau européen et français, l'AGPM structure désormais son action au plus près des territoires à l'échelle régionale. Un test grandeur locale est conduit depuis 2014. Aujourd'hui, au regard de la réforme territoriale de janvier 2016 et du renouvellement du paysage politique opéré depuis les dernières élections présidentielles, cette action a vocation à s'étendre à de nouveaux territoires en 2017. Les acteurs locaux de la filière maïs semence sont pleinement associés à cette démarche pour valoriser et défendre au mieux la place de cette culture dans les territoires.

FUNCTIONNEMENT UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est administrée par un Conseil d'Administration qui définit les axes stratégiques. Pour la mise en œuvre des actions, il s'appuie sur des Commissions et un réseau d'animateurs.

Le Conseil d'Administration est composé des Présidents des 25 Syndicats adhérents, ainsi que de membres supplémentaires en fonction de la représentativité locale. Il se réunit 4 fois par an pour donner les axes de travail aux 6 Commissions qui sont au cœur de la réflexion. Les propositions de ces instances sont ensuite soumises à la validation du Conseil.



37 membres composent le Conseil d'Administration A.G.P.M. MAÏS SEMENCE

UNE REPRÉSENTATION ÉLARGIE

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE ne se limite pas aux seules missions qui lui sont dédiées. Elle apporte également sa contribution dans différentes organisations professionnelles où elle est représentée par son Président ou un membre du Bureau mandaté par le Conseil d'Administration : AGPM, CEPM, CTPS, FNPSMS, GNIS, IRRIGANTS de France, Sorghum ID.



Chaque année, les membres du Bureau vont à la rencontre des producteurs en participant aux Assemblées Générales de Syndicats. Cette présence permet à A.G.P.M. MAÏS SEMENCE de recenser les problématiques et les attentes du réseau.

Les actions définies au sein de A.G.P.M. MAÏS SEMENCE sont déclinées localement. Au cœur du dispositif, avec l'appui du Président ou d'administrateurs de Syndicats, un réseau d'animateurs de Syndicats assure le relais et la coordination tant au niveau des producteurs que des organisations professionnelles ou administratives locales.

Semences 8000 : bulletin semestriel diffusé auprès des producteurs